

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Band: - (1909)
Heft: 4

Artikel: Convocation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

position de la Société pédagogique et pour l'intérêt tout particulier qu'elles ont bien voulu apporter à l'ordre du jour de cette séance.

5° Revision des Statuts.

Vu l'heure avancée, la discussion du projet des nouveaux statuts est remise à la prochaine séance.

6° Propositions individuelles.

M. David, inventeur du système de l'enseignement par l'image, invite l'Assemblée à se rendre dans le grand hall du Bâtiment électoral, pour visiter l'exposition de l'image sélectionnée. Cette proposition est acceptée avec remerciements et l'assemblée suit M. David qui se fait notre obligé cicerone.

Séance levée à 5 h.

Le bulletinier :

L. DURAND.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 16 décembre 1909, à 2 heures précises, en son local, petite salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Communications du Comité.
- 2° L'instruction publique à Genève il y a 350 ans, par M. le prof. H. Mercier.
- 3° Revision des Statuts (voir le projet publié dans le Bulletin n° 3 ; octobre 1909.
- 4° Propositions individuelles.

N. B. — La bibliothèque sera ouverte dès 4 h. $\frac{1}{2}$.

AVIS

Les cotisations qui resteront impayées après la prochaine séance seront perçues par remboursement postal dès le 17 décembre.
